



SOCOTEC BELGIUM ASBL

7538

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique N° de rapport : 23/16 08 26/02	BT / TBT e	xistante	
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation □ maison □ appartement □ autres:			
Demandeur: Centil Cohean - Seph AjiNG			
Personne sur place : code FAN de l'installation :	-1		
Adresse de la visite: 200 CALAND CLOS, 2	-417	1 Poul	Sex K
Date de visite : 26/09/60Date d'émission : 26/09/60. Références clien	1.00		
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 □ 276 bis et dérogations □ 271 bis			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		^	
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branchement :			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		~	derog.
Etat du matériel électrique installé	X	9	
Mesures de protection contre les contacts directs			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		Ž	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	V	1	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	4		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	-		X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Θ, . Θ.Λ. ΜΩ		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre : $\int \int \Omega$	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue Manquements / Notes :  Volk Annexe	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
${\rm fg}^2 {\rm section} = 0.00 - 0.00 $	SEC WITCH BY BY NEEDS	er er i benedette en er	10000000
Conclusion:	166 A II - 0 - 160 A 151		RAI
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôl <mark>e périodiqu</mark>	ie est à effectuer	dans 000
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signa	complémenta ature de l'acte d	ire est à exécuter de vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 –
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	demandeur pour réception :		
CUF ARO carti	igreen.be		

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0044 23/160926/CC
<ul> <li>□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>□ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>□ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.</li> </ul>
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
<ul> <li>☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :</li> <li>☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.</li> </ul>
<ul> <li>☐ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).</li> <li>☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.</li> </ul>
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
Hern floces-le par un 63A-30017A.
Con l'IN du I. D'ff. est inférieur à l'IN
memont et se fix abors de certa is materies
a post fixe & Va Capserce de plan elah mon
elout ssouts of certains craits.
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING ISAN BE37 3400 2931 6828 BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection bergium@socotec.com www.socotec.be
www.certigreen. Tél. 0471/580.708